



République de Côte d'Ivoire

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

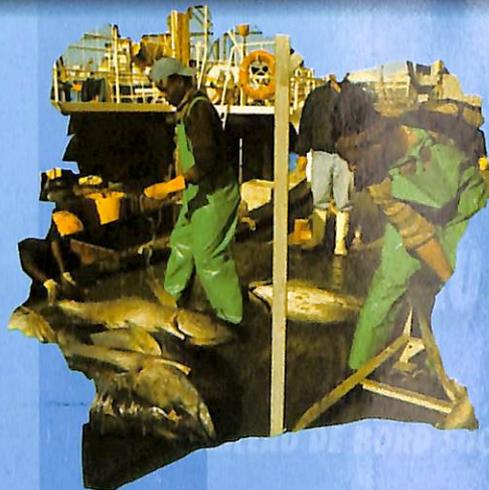
MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DU PLAN  
ET DU DÉVELOPPEMENT

**DIRECTION GÉNÉRALE DU PLAN**

# **TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)**

**(2003-2006)**

*Note Méthodologique  
et Bases de Données*



UN  
DP

Côte d'Ivoire

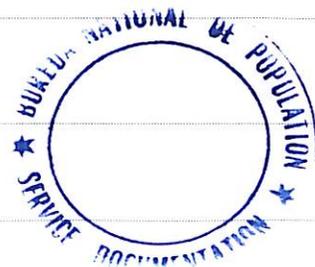
**TOME II**

Réalisé avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

# Sommaire

---

Introduction .....	4
Partie I : Note méthodologique .....	6
I. Objectifs de la note méthodologique .....	7
II. Méthodologie d'élaboration du TBS .....	7
II.1. Collecte des données .....	7
II.1.1. Procédure de collecte .....	8
II.1.2. Centralisation et archivage des données .....	8
II.2. Définition et mode de calcul des indicateurs .....	9
III. Planification des activités du TBS .....	19
IV. Difficultés et contraintes .....	19
Partie II : Disponibilité des données et base de données .....	20



## Introduction

---

L'élaboration d'un Tableau de Bord Social (TBS) pour la Côte d'Ivoire date de 1997 et répond au souci des gouvernants (du Ministère du Plan et du Développement à travers la Direction Générale du Plan) et des partenaires au développement (le TBS étant financé par le PNUD à travers le programme d'appui à la lutte contre la pauvreté) de disposer d'un document de synthèse permettant de suivre l'évolution de la matrice sociale sur une période de référence donnée. Depuis 1997, le TBS est publié chaque deux ans et la présente édition, la 5<sup>ème</sup> du genre, couvre la période 2003-2006.

La période 2003-2006 est certainement l'une des périodes les plus agitées de l'histoire de la Côte d'Ivoire depuis le déclenchement de crise militaro politique en septembre 2002. Cette période a été marquée par des troubles sociopolitiques et la signature de plusieurs accords de paix qui malheureusement n'ont pas permis de résoudre la crise ivoirienne. Le dernier accord politique en date, l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé en mars 2007, marque une étape importante dans la résolution de cette crise et le climat sociopolitique s'est considérablement amélioré. Ce dégel permet à l'Etat d'envisager l'élaboration de programmes de reconstruction et de relance de l'économie.

Ces différents programmes imposent qu'un bilan, même partiel, de la période de crise portant sur le tissu social et économique soit fait. Le TBS, de part son objectif d'évaluer les différentes politiques socio-économiques notamment celles orientées vers la réduction de la pauvreté, permet déjà d'avoir un aperçu significatif de ce bilan. Par ailleurs, le TBS fournit aussi une base de données, fiable et à jour, qui est utile pour la planification des politiques et programmes post-crise. Depuis 1997, le TBS est un document de référence mis à la disposition non seulement des pouvoirs publics et des partenaires au développement, mais aussi des chercheurs, étudiants et autres utilisateurs. C'est pourquoi son élaboration obéit à une démarche méthodologique rigoureuse.

Le TBS est composé de trois tomes (les analyses thématiques, la note méthodologique et la base de données et le troisième tome est la note de synthèse qui fait le résumé des deux premiers tomes). Pour la réalisation de ce document, deux équipes sont mises en place. La première équipe, l'équipe de rédaction, est composée des cadres de l'Institut National de la Statistique et de consultants. Cette équipe rédige une note méthodologique. Cette note méthodologique présente les définitions et les modes de calculs des différents indicateurs (conformément aux termes de référence) et identifie les sources potentielles d'informations. La seconde équipe est chargée de collecter les informations auprès des différentes sources identifiées. Dans le cadre de cette collecte, des courriers sont adressés aux structures concernées et éventuellement des rencontres sont organisées entre ces structures et l'équipe de rédaction pour mieux expliquer les informations demandées et si possible aider certaines de ces structures dans le calcul des indicateurs ciblés. L'objectif poursuivi est de s'assurer que les informations publiées dans le TBS sont fiables.

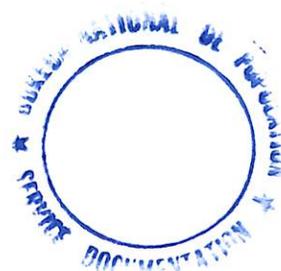
Le processus de la collecte de données abouti à la mise en place de la base de données devant servir à la rédaction des analyses thématiques. Un comité de lecture est chargé de lire et de corriger les analyses thématiques avant l'atelier de validation. Ce processus a quelques faiblesses portant essentiellement sur l'absence de données dans certains secteurs, la lourdeur administrative, le dysfonctionnement de l'administration du fait de la crise (ce qui implique que parfois, les données ne sont disponibles que sur une partie du territoire national) et les insuffisances structurelles de l'appareil statistique national.

Malgré ces faiblesses, la plupart des indicateurs figurant dans les termes de références ont été renseignés et une note méthodologique a été produite pour expliquer les variables utilisées et indiquer les sources des données ayant servi à leur calcul. En plus, d'autres indicateurs ont été ajoutés pour mieux expliquer certains phénomènes conjoncturels. L'objectif du TBS est de :

- mesurer les performances socio-économiques en vue de formuler des politiques sociales orientées en fonction des signaux des déficits sociaux notamment dans le cadre de la réduction de la pauvreté ;
- signaler les évolutions des variables économiques et sociales essentielles et indiquer quelques causes ou les facteurs explicatifs ;
- permettre, dans la mesure du possible, le suivi périodique et systématique des conditions de vie des grands groupes socio-économiques et des groupes vulnérables.

Par ailleurs, le TBS 2006 propose un bilan partiel qui permet d'apprécier l'impact de la guerre sur cette matrice sociale. De plus, certains indicateurs des OMD sont intégrés dans ce document et permettent d'apprécier la situation de la Côte d'Ivoire par rapport à l'atteinte des OMD en 2015.

Le TBS 2006 comporte 3 tomes : le tome I consacré aux analyses thématiques, le tome II qui est consacré à la note méthodologique et la base de données du TBS (BDTABS) et le tome III est une note de synthèse des deux premiers tomes. Le tome II (le présent document) du TBS 2006 est la base de données. Il comporte une partie méthodologique définissant l'ensemble des indicateurs utilisés et une autre partie (la base de données) retraçant l'évolution des indicateurs entre 2002 et 2006.



# Partie I

## Partie I

---

### Note Méthodologique

## Partie I : Note méthodologique

---

### I. Objectifs de la note méthodologique

L'objectif principal de cette note méthodologique est de décrire la démarche adoptée et les méthodes utilisées pour la réalisation du TBS.

De manière spécifique, il s'agit de :

- indiquer les méthodes de collecte des données ;
- faire l'état des lieux par rapport à la disponibilité des données ;
- d'expliquer les procédures de collecte pour les données à rechercher, de centralisation et d'archivage des données disponibles et collectées ;
- présenter les indicateurs retenus (définitions et leur mode de calcul) ;
- planifier les activités à réaliser dans le cadre du TBS ;
- faire le point des difficultés et contraintes lors de l'élaboration du TBS.

### II. Méthodologie d'élaboration du TBS

#### II.1. Collecte des données

##### **1. Population et Habitat**

Les données sur la population proviennent des projections faites par l'INS à partir du RGPH 98. La prise en compte des effets de la guerre avec notamment le déplacement des populations et les réfugiés se fera à partir des informations à collecter auprès des Nations unies (HCR).

Pour le volet habitat et commodités de logement, il y a deux sources d'informations à savoir l'INS pour les commodités du logement et le Ministère de la construction et de l'urbanisme pour l'évaluation de la politique de l'habitat.

##### **2. Développement économique et emploi**

Le module sur le développement économique utilise deux types de données que sont les informations existantes à l'INS et celles existantes dans les autres structures partenaires à l'INS. Concernant les informations existantes, l'INS dispose des comptes des nations.

En dehors de l'INS des informations complémentaires sont collectées auprès des partenaires. Il s'agit de la direction du budget, de la direction de la prévision et de la conjoncture économique, de la direction de l'hydraulique, la direction de l'assainissement, la CIE, la SOPIE, la SOGEPE.

##### **3. Education, alphabétisation et formation**

Les données issues de cette section sont collectées essentiellement au près du Ministère de l'Education Nationale pour l'éducation, du Programme National d'Alphabétisation pour l'alphabétisation, et du Fonds de développement de la Formation Professionnelle (FDFP) pour la formation.

Dans certains cas, l'on a recours à d'autres sources, notamment le Ministère du Plan et le Ministère de l'Economie et des Finances, pour les données relatives au budget des différents sous-secteurs, et les enquêtes (RGPH, ENV) menées par l'Institut National de la Statistique.

##### **4. Santé et Nutrition**

Les données relatives à ce module proviennent pour le volet santé, des ministères techniques ayant en charge la santé et la lutte contre le VIH/SIDA (plus particulièrement du Projet RETRO-CI) et de l'INS à travers l'enquête sur les indicateurs du sida en 2005. Concernant la nutrition, les données proviennent des rapports fournis par le FAO, le réseau SADAOC (Sécurité Alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest Central), l'ENSEA (enquête MICSS-2000) et l'INS (enquête MICSS-2006). Le volet aliments essentiels et

anthropométrie de l'enquête ENV-2002 réalisée par l'INS sera également exploité pour enrichir les analyses sur la sécurité alimentaire. D'autres sources seront contactées pour étoffer notre analyse du module.

### **5. Répartition des revenus et pauvreté**

Les données pour ce module proviennent principalement de deux sources. Les données nécessaires pour les analyses sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages proviennent des enquêtes sur les conditions de vie des ménages (ENV) réalisées par l'INS. Les données relatives aux comptes nationaux proviennent également de l'INS qui est par ailleurs la première source d'informations pour les analyses de ce module.

La seconde source d'informations est composée de l'ensemble des services de centralisation des statistiques liées à la criminalité et au banditisme. Ainsi, seules les données relatives à la situation sécuritaire sont à collecter auprès des structures concernées.

### **6. Infrastructures de base**

Le module infrastructures de base a été introduit pour la première fois lors de l'élaboration du TBS2001. L'objectif principal est de fournir des informations d'une part, sur les taux de couverture en piste rurale, en électrification rurale, en téléphonie rurale, en hydraulique villageoise et urbaine et en téléphonie rurale, et d'autre part sur l'accès aux TIC (Technologies de l'information et de la communication) en particulier sur l'accès au réseau Internet. Ainsi, Compte tenu de la disponibilité des statistiques et de l'organisation des secteurs concernés, ce module a été subdivisé en cinq (5) sous-modules (Eau, Electricité, Assainissement, Le réseau routier, Téléphonie et TIC).

### **7. Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

Ce module est l'un des derniers introduit pour répondre au souci des gouvernants et des bailleurs de fonds de disposer d'une synthèse de données portant sur les conditions des femmes. Les données de ce module proviennent des enquêtes de l'INS et des autres structures techniques du secteur.

### **8. Gestion des ressources environnementales**

Ce module regroupe les données disponibles sur la situation de la forêt ivoirienne, de la préservation de la biodiversité et de l'accessibilité des populations à un meilleur système d'assainissement. Il y a un manque important de données mises à jour pour ce module.

#### **II.1.1. Procédure de collecte**

Pour l'ensemble des données, même celles disponibles, il y a un important travail de collecte à effectuer pour d'une part, renseigner les différents indicateurs et d'autres parts, actualiser l'information disponible.

Ainsi, la procédure de collecte adoptée obéit à cet objectif et comporte deux volets. Le premier volet est l'envoi de courriers aux différents responsables des sources d'informations. Il faudra, pour cela, s'assurer de l'exhaustivité de ces sources.

Le second volet est la phase de collecte des informations. Les responsables de collecte prendront contact pour des entretiens avec les sources. Cette précaution importe pour s'assurer de la conformité des données avec les définitions des indicateurs retenus dans l'élaboration du TBS. Ils pourront, le cas échéant, appuyer les structures concernées.

#### **II.1.2. Centralisation et archivage des données**

Les données collectées seront saisies et centralisées dans une base de données pour, dans un premier temps, s'assurer de la qualité des informations, et dans un second temps, pour le calcul des différents indicateurs devant servir pour les analyses thématiques et la mise en place de la base de données du TBS.

## II.2. Définition et mode de calcul des Indicateurs

### 1. Population et Habitat

#### a. Population totale

**Population Totale** : Il est généralement possible d'utiliser deux types de population dans les publications : la population de fait et la population de droit. Le Tableau de bord utilise pour la population totale, les mêmes définitions que le RGPH c'est-à-dire la population de droit. Elle est constituée par l'ensemble des personnes ayant leur résidence habituelle ou légale en Côte d'Ivoire (niveau national) ou dans l'espace géographique considéré à l'intérieur du territoire national (pour tout autre niveau).

**Résident** : le résident est défini comme « tout individu qui vit habituellement, c'est à dire depuis au moins 6 mois dans le ménage où il se trouve pendant l'enquête ou le recensement ». Toutefois, l'individu qui vient d'arriver dans le ménage et qui a l'intention d'y rester plus de 6 mois est considéré comme résident.

Deux méthodes de projection de la population ont été retenues pour la projection de la population ivoirienne à partir des données du recensement général de la population et de l'habitation de 1998. Il s'agit de la méthode mathématique et de la méthode des composantes.

**Méthodes mathématiques** : elles sont basées sur l'utilisation des fonctions mathématiques et permettent de faire des extrapolations grossières à partir des effectifs de départ de la population pour obtenir les populations des années à venir. En rapport avec le taux d'accroissement annuel moyen selon les approches géométriques et logistiques dont les formules respectives sont :

Approche géométrique :  $P_t = P_0(1+r)^t$

Approche logistique :  $P_t = P_0 e^{rt}$

avec  $P_t$  = population à la date t

$P_0$  = population à la date initiale (connue)

r = taux d'accroissement annuel moyen de la population

t = durée en année

La méthode géométrique suppose que les composantes de l'accroissement de la population (décès, naissance, immigration, émigration) aient été maintenues constantes, ce qui sous entend une croissance linéaire de la population (doublement d'effectifs tous les 25 ans). Au contraire, la méthode logistique prévoit une croissance à plusieurs phases. Elle suppose que la croissance exponentielle soit freinée en proportion du carré de son volume, et ne dépasse pas un certain seuil. Dans tous les cas, on retient que ces deux approches sont des estimations simples qui sont utiles lorsqu'on dispose de données précises comme hypothèses.

**La méthode des composantes** : elle se définit comme un procédé de calcul qui cherche à évaluer l'effectif futur d'une population à partir d'éléments qui la constituent. En d'autres termes, l'on soumettra un ensemble de générations à des conditions (constantes ou variables) de mortalité, de fécondité et éventuellement de migration pour obtenir un chiffre global des populations futures. On parle également de perspectives par sexe et par âge lorsque les équations utilisées font une référence explicite à la structure par âge et par sexe de la population à extrapoler. La formule utilisée est la suivante :

$P_t = P_0 + N - D + Im - Em$ , avec :

$P_t$  = population à la date t (à estimer)

$P_0$  = population à la date initiale (connue)

N = naissances

D = décès

N-D = croissance naturelle

Im = immigration

Em = émigration

Im-Em = solde migratoire

Globalement, la projection de la population par la méthode des composantes nécessite la disponibilité des données suivantes : la population de l'année de base, la fécondité, la mortalité et la migration.

**Taux de dépendance** : Nombre moyen d'inactifs à la charge d'un actif, autrement dit, effectif total des inactifs (population de moins de 15 ans et de 65 ans et plus) rapporté à la population active totale.

**Densité** : Nombre d'habitants au Km<sup>2</sup>

*b. Accroissement naturel*

**Taux de natalité** : Nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants durant une année.

**Taux d'accroissement naturel** : Mesure l'accroissement naturel (les naissances diminuées des décès) par rapport à la population.

*c. Migration*

**Migration** : on appelle migration ou mouvement migratoire un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine ou de départ, à un certain lieu de destination ou lieu d'arrivée.

**Migrant** : un migrant est un individu qui fait une migration. Le migrant peut être aussi bien un immigrant qu'un émigrant.

**Immigrant ou immigré** : c'est une personne qui a effectué une migration d'une entité administrative A (sous préfecture, commune, département ou région) vers une autre entité administrative B où elle réside au moment du recensement.

**Emigrant ou émigré** : c'est une personne qui a effectué une migration d'une entité administrative A (sous préfecture, commune, département ou région) où elle résidait vers une autre entité administrative B.

**Taux net de migration (ou taux d'accroissement migratoire)** : Mesure l'accroissement de la population dû au flux migratoire (nombre d'immigrants diminué du nombre d'émigrants par rapport à la population).

*d. Population urbaine*

**Population urbaine** : Ensemble des individus qui résident habituellement dans une localité urbaine.

**Localité urbaine** : au sens du RGPH 98, une localité urbaine est une localité d'au moins 3 000 habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50% de sa population active totale. Elle se différencie du village par le niveau de ses équipements collectifs. Au sens du RGPH 88, une localité urbaine est une localité de plus de 10 000 habitants ainsi que celle ayant entre 4 000 et 10 000 habitants mais comprenant plus de 50% de chefs de ménage ayant une activité non agricole.

**Taux d'urbanisation** : c'est le rapport entre la population vivant dans les localités urbaines et la population totale du pays, de la région ou du département selon le cas

*e. Population rurale*

**Population rurale** : Ensemble des individus qui résident habituellement dans une localité rurale.

**Localité rurale** : Une localité qui ne remplit pas les critères ci-dessus définis dans le cas de la localité urbaine est considérée comme rurale.

*f. Taux vitaux*

**Indice synthétique de fécondité** : Nombre d'enfants que mettrait au monde une femme pendant sa vie en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité prévalent pour cet âge.

**Espérance de vie à la naissance** : Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

**Taux de mortalité infantile** : Nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an pour 1000 naissances vivantes au cours d'une année. Plus spécifiquement, la probabilité de mourir entre la naissance et le premier anniversaire.

**Taux de mortalité Infanto-juvénile ou taux de mortalité des enfants de un à 5 ans** : Nombre de décès d'enfants âgés de un à cinq ans pour 1 000 naissances vivantes au cours d'une année. Plus spécifiquement, la probabilité de mourir entre la naissance et le cinquième anniversaire.

**Taux d'accroissement démographique annuel** : Mesure l'accroissement (les naissances diminuées des décès et augmentées du flux migratoire net) par rapport à la population durant une année. Il est donc la somme du taux d'accroissement naturel et du taux d'accroissement migratoire.

**Un réfugié** : est une personne qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne peut se réclamer de la protection de ce pays.

#### *g. Habitat*

**Statut d'occupation du chef de ménage** : Cet indicateur permet de différencier les ménages qui habitent leur propre logement de tout autre forme d'occupation des logements.

**Accès à l'eau potable** : Proportion de la population utilisant l'un quelconque des moyens suivants pour se procurer l'eau de boisson dont elle a besoin : eau sous conduite, robinet public, sondage dans le sol ou pompe, puits (protégé ou abrité) ou source couverte. Dans le cadre de ce rapport, l'eau disponible auprès des revendeurs d'eau est considérée a priori comme potable.

**Accès à l'assainissement** : Proportion de la population disposant à l'intérieur ou à proximité immédiate de leur logement de toilettes reliées à un réseau d'égouts, de toute autre forme de toilette à chasse d'eau ou encore d'une fosse d'aisance traditionnelle ou améliorée.

## **2. Développement économique et emploi**

**Produit Intérieur Brut (PIB)** : correspond au total de la production des biens et services destinés à une utilisation finale et réalisés par les agents économiques résidents et non-résidents, quelle que soit la répartition des créances entre ces deux déductions au titre de l'amortissement du capital physique, ni de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles.

**Taux de croissance annuel moyen du PIB par tête à prix constant** : Ce sont des taux de croissance annuels moyens calculés à partir de la tendance estimée en prenant les valeurs logarithmiques des PIB par habitant, à prix constants pour chaque année de la période considérée.

**Taux de croissance annuel moyen du PIB à prix constant** : Ce sont des taux de croissance annuels moyens calculés à partir de la tendance estimée en prenant les valeurs logarithmiques des PIB à prix constants pour chaque année de la période considérée.

**Taux d'accroissement annuel moyen de l'indice des prix à la consommation** : Ce sont des taux de croissance annuels moyens calculés à partir de la tendance estimée en prenant les valeurs logarithmiques de l'indice des prix à la consommation pour chaque année de la période considérée.

**Dette extérieure** : Dette due par un pays à l'étranger ou à des résidents étrangers et remboursable sous forme de devises ou de services.

**Solde des opérations courantes** : Différence entre d'une part les exportations de biens et services ainsi que les transferts privés entrant sans contrepartie mais hors aide étrangère et d'autre part, les importations de biens et services ainsi que tous les transferts sans contrepartie avec le reste du monde.

**Dépenses publiques** : Englobe les dépenses courantes et d'investissements. Y compris les prêts consentis par l'Etat, les remboursements destinés à ces derniers et les dépenses en capital.

**Dépenses publiques par rapport au PIB** : Rapport (en pourcentage) des dépenses publiques sur le PIB.

**Part des dépenses publiques d'éducation hors financement extérieur dans PIB** : total des dépenses publiques d'éducation hors financement extérieur rapporté (en pourcentage) au PIB.

**Part des dépenses publiques d'éducation sur financement extérieur dans PIB** : total des dépenses publiques d'éducation sur financement extérieur rapporté (en pourcentage) au PIB.

**Part des dépenses publiques de santé hors financement extérieur dans PIB** : total des dépenses publiques de santé hors financement extérieur rapporté (en pourcentage) au PIB.

**Part des dépenses publiques de santé sur financement extérieur dans PIB** : total des dépenses publiques de santé sur financement extérieur rapporté (en pourcentage) au PIB.

**Population en âge de travailler (PAT)** : La population en âge de travailler représente la population civile âgée de 15 ans et plus. Celle-ci peut être divisée en deux groupes : la population active et la population inactive.

**Population inactive (PI)** : C'est la population représentant l'ensemble des personnes qui ne travaillent pas à l'extérieur du foyer et ne cherche pas de travail rémunéré, par exemple les étudiants, les retraités, les personnes handicapées ou inaptes au travail, et toutes les personnes qui choisissent délibérément de ne pas travailler.

**Population active (PA)** : La population active correspond en gros à la « main d'œuvre ». Il s'agit du nombre d'individus qui sont soit en chômage, soit au travail, dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Elle se compose de la population active occupée (PAo) et de la population active non occupée (PAno) ou en chômage.

**Population occupée ou en emploi (E)** : C'est l'ensemble des personnes qui occupent un emploi effectivement rémunéré, qu'il s'agisse d'un emploi à plein temps ou à temps partiel. On parle de population active occupée (PAo)

**Personnes en chômage ou chômeurs** : C'est l'ensemble des personnes de 15 ans et plus sans emploi, disponible pour travailler et qui recherche effectivement un travail. Les personnes en chômage constituent la population active non occupée (PAno)

**Taux d'emploi** : C'est le rapport entre la population active occupée (PAo) et la population en âge de travailler (PAT) multiplié par 100. On a :

$$\text{Taux d'emploi} = [ \text{PAo} / \text{PAT} ] * 100$$

**Taux de chômage** : C'est le rapport multiplié par 100 entre la population active non occupée et la population active. On a :

$$\text{Taux de chômage} = [ \text{PAno} / \text{PA} ] * 100$$

**Taux d'activité Global (TAG)** : C'est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. On a :

$$\text{Taux d'activité globale} = [ \text{PA} / \text{PAT} ] * 100$$

**Taux nette d'activité** : C'est le rapport entre la population occupée et la population active, soit :

$$\text{Taux net d'activité} = [ \text{PAo} / \text{PA} ] * 100$$

### **3. Education, alphabétisation et formation**

**Taux d'alphabétisation des adultes** : Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

**Part des enfants de 3 à 5 ans fréquentant un niveau préscolaire** : C'est le ratio de la population de 3 à 5 ans qui fréquente un niveau d'enseignement préscolaire (privé et publique), rapporté à la population totale de la même tranche d'âge. Il s'exprime en pourcentage.

**Taux brut de scolarisation primaire (resp préscolaire, secondaire, supérieur)** : Nombre d'enfants inscrits au niveau d'enseignement primaire (resp. préscolaire, secondaire, supérieur), rapporté au nombre total d'enfants appartenant au groupe d'âge primaire (resp. préscolaire, secondaire, supérieur).

**Taux brut de scolarisation combiné** : nombre d'élèves et d'étudiants dans l'ensemble de ces cycles d'enseignement (enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur), exprimé en pourcentage du nombre total en âge de suivre ces cycles de formation (population de 3 à 24 ans).

**Taux net de scolarisation à l'entrée au primaire** : Nombre d'enfants entrant en première année d'enseignement primaire indépendamment de leur âge, rapporté (en pourcentage) de la population totale d'âge officiel du niveau primaire (6 à 11 ans).

**Taux d'entrée dans l'enseignement secondaire** : Nombre d'enfants admis au niveau d'enseignement secondaire, rapporté (en pourcentage) du nombre total d'élèves inscrits en dernière classe de l'enseignement primaire l'année précédente.

**Taux d'encadrement dans le primaire (resp. préscolaire, secondaire, supérieur)**: C'est le nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement primaire, (resp. préscolaire, secondaire, supérieur).

#### **4. Santé et Nutrition**

**Taux de couverture vaccinale pour les maladies cibles du PEV** : Deux méthodes sont utilisées pour le calcul de cet indicateur : a) les couvertures administratives issues des rapports d'activités de centre de santé participant au SIG : dans ce cas le taux est le rapport entre le nombre d'enfants de moins de 12 mois vaccinés et le nombre total d'enfants de cette tranche d'âge. b) les couvertures déterminées par les enquêtes sur le terrain par échantillonnage, selon la technique de sondage en grappe : Ici, le taux est égal au rapport entre le nombre d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés et le nombre total d'enfants de cette tranche d'âge.

Les deux méthodes n'ayant pas la même population d'une part et la seconde étant une enquête rétrospective d'autre part, nous optons pour l'indicateur figurant dans ce document pour la première méthode à savoir les couvertures administratives car les enregistrements dans les centres se font de façon prospective et donc plus pratique.

#### **Morbidité et maladies endémiques**

**Morbidité infanto juvénile** : Nombre d'enfants de moins de 5 ans (0-60 mois) malades rapporté à la population totale. IL s'agit là de la morbidité diagnostiquée (diagnostics posés en consultation). Les maladies concernées sont : les maladies diarrhéiques, les Infections Respiratoires Aiguës (IRA) , la Poliomyélite ou Paralysie flasque Aiguë (PFA), la rougeole, la coqueluche, le tétanos :

**Morbidité sur les maladies endémiques** : Nombre de malades généralement présomptifs (car non confirmés par un examen sanguin ou autre) rapporté à la population totale. Les cas de maladies concernés sont : le paludisme, l'ulcère de Buruli, la lèpre, le pian, la bilharziose urinaire, la dracunculose ou ver de guinée et l'onchocercose.

**Ratio de couverture en lits d'hôpitaux** : Il s'agit en fait du taux d'occupation des lits d'hôpitaux. Ce ratio s'obtient en rapportant les lits occupés par des patients à la totalité des lits fonctionnels. Formule : nombre de journées réelles d'hospitalisation / nombre de journées théoriques pour la période (nombre de lits ouverts).

**Ratio de couverture en personnel médical** : rapport entre l'effectif total de la population et le nombre total de médecins en exercice. Ce ratio peut être calculé autant pour une zone donnée que pour la population totale.

**Ratio de couverture en infrastructures sanitaires par région** : Rapport entre les établissements sanitaires disponibles dans chaque région et la population de la région.

**Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable** : rapport entre la population ayant accès à l'eau potable et la population totale. Ce ratio est calculé au niveau rural, urbain et national.

**Dépenses publiques de santé** : Les dépenses publiques de santé comprennent les dépenses de fonctionnement et d'équipement provenant du budget de l'Etat et des collectivités locales ainsi que d'emprunts et de subventions d'origine étrangère (y compris les dons d'organisations internationales non gouvernementales) et des régimes de sécurité sociale.

**Dépense de santé par habitant** : Rapport entre les dépenses totales de santé et la population totale.

**Part des dépenses de santé en pourcentage du PIB** : rapport entre les dépenses de santé et le PIB.

**Part des dépenses de santé en pourcentage des dépenses primaires** : rapport entre les dépenses totales de santé et les dépenses primaires (hors intérêts).

**Prévalence des adultes par sexe** : rapport entre le nombre total de cas déclarés des adultes par sexe et la population totale par sexe.

**Pourcentage des personnes infectées adultes par sexe** : rapport entre le nombre de personnes infectées adultes par sexe et la population totale selon le sexe.

**Proportion des personnes infectées par région** : rapport entre le nombre de personnes infectées dans une région donnée et la population de la région concernée

**Proportion des personnes ayant accès aux anti-retro viraux** : rapport entre le nombre de personne ayant accès aux anti-retro viraux et la population totale

**Proportion des jeunes de moins de 18 ans infectés** : rapport entre le nombre de jeunes de moins de 18 ans infectés et la population jeune de moins de 18 ans ;

**Part du budget affecté à la lutte contre le VIH/SIDA** : il est selon les besoins d'analyse calculé de deux façons : **a)** rapport entre le budget affecté à la lutte contre le VIH/SIDA et le budget national. Dans ce cas nous avons une idée du budget SIDA par rapport au budget national. **b)** rapport entre le budget affecté à la lutte contre le VIH/SIDA et le budget affecté globalement à la santé. Ici, nous mesurons la part du budget SIDA dans le budget consacré à la santé (y compris le SIDA).

**Insuffisance pondérale néonatale** : Pourcentage de nouveau-nés pesant moins de 2500 grammes.

**Nombre d'accouchements suivis par un personnel de santé** : Effectif des naissances suivies par des médecins, des infirmiers, des sages-femmes, des agents de soins de santé primaire qualifiés ou des accoucheuses traditionnelles formées.

**Taux d'utilisation des centres de santé** : c'est la proportion de la population qui a fréquenté le centre de santé au moins une fois dans la période de temps (l'année). Formule : nombre de consultants / population totale.

**Taux de prévalence d'une pathologie** : Nombre de cas de pathologie à l'instant T rapporté à la population à l'instant T.

**Incidence d'une pathologie** : Nombre de nouveaux cas déclarés rapporté à la population totale.

**Nombre de journées d'hospitalisation par établissement** : Nombre de séjours enregistrés dans les services d'hospitalisation de l'établissement. Formule : nombre total d'entrées au dernier jour de période + les présents au 1<sup>er</sup> jour de cette période.

## **5. Répartition des revenus et pauvreté**

### **Indicateurs de répartition du revenu**

**Dépenses des ménages** : Ensemble des dépenses en espèces effectuées par le ménage et chacun de ses membres pour l'acquisition de biens destinés à la consommation, les dépenses afférentes à des services, ainsi que la valeur des biens et services reçus à titre de revenus en nature et consommés par le ménage ou par l'un de ses membres, la valeur locative du logement occupé par son propriétaire et la valeur locative du logement gratuit occupé par le ménage rentrent dans la dépense de consommation des ménages<sup>1</sup>. Les dépenses de consommation sont généralement classées selon les postes suivants : alimentation, habillement, coût et valeur locative estimée du logement occupé, frais de logement, etc.

<sup>1</sup> Les impôts sur les revenus, les cotisations de sécurité sociale, les cotisations d'assurance vie ou autres assurances personnelles, ainsi que tous les autres paiements considérés comme des transferts non directement liés à la consommation sont exclus.

**Dépense moyenne (de consommation) par tête** : mesure la dépense moyenne du ménage rapportée à la taille du ménage.

**Produit Intérieur Brut par tête** : Rapport entre le Produit Intérieur Brut (en valeur) et l'effectif de la population. Le PIB correspond au total de la production de biens et services destinés à une utilisation finale, et réalisé par des agents économiques résidents et non-résidents, quelle que soit la répartition des créances entre ces deux catégories. Le calcul du PIB ne tient compte ni des déductions au titre de l'amortissement du capital physique, ni de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles.

**Produit Intérieur Brut réel par tête** : Rapport entre le PIB en volume (à prix constant c'est à dire par rapport au PIB d'une année de référence) et l'effectif total de la population.

**PIB par habitant (en PPA)** : PIB par habitant du pays considéré converti en dollars des Etats-Unis sur la base du taux de change exprimé en PPA.

**Produit National Brut par tête** : Rapport entre le Produit National Brut et l'effectif total de la population. Le produit national brut comprend le PIB, majoré du revenu net des facteurs provenant de l'étranger c'est à dire le revenu que les résidents du pays considéré reçoivent de l'étranger au titre des services facteurs (main-d'œuvre et capital) et minoré des versements de même nature destinés aux non-résidents contribuant à l'économie intérieure.

### Indicateurs de pauvreté et d'inégalité

**Indice de Gini (G)** : C'est un indice qui permet d'apprécier la concentration globale d'une distribution (au sens où il n'est pas décomposable). Cet indice est particulièrement plus sensible à la distribution du revenu au niveau du revenu intermédiaire. Il est défini par :

$$G = 1 + \frac{1}{N} - \frac{2}{mN^2} \sum_{i=1}^n (N-i+1)y_i \text{ avec :}$$

- N = Somme totale des pondérations. En l'absence de pondération (ou pondération unitaire), on a N = n, nombre total de personnes (ou de ménages).
- m = revenu moyen de  $y_i$  (où  $y_i$  est le revenu de l'individu i)

**Indices généralisés d'entropie** : Contrairement à l'indice de Gini, cet indice d'inégalité a deux caractéristiques qui le rendent pertinent pour l'analyse des inégalités dans la distribution des revenus.

1. Ils prennent en compte les effets d'inégalités de part et d'autre de la distribution du revenu en fonction des valeurs prise par un coefficient de sensibilité ( $\theta$ ) : plus  $\theta$  est grand, plus  $GE(\theta)$  est sensible aux variations du revenu dans les tranches supérieures de la distribution ; plus  $\theta$  est faible (ou négative), plus  $GE(\theta)$  est sensible aux variations du revenu dans les tranches inférieures de la distribution du revenu. Quatre valeurs de  $\theta$  sont ainsi proposées ( $\theta=-1, 0, 1$  et  $2$ ).
2. Ces indices sont décomposables (en terme d'inégalité inter-groupes et d'inégalité intra-groupes).

L'indice généralisé d'entropie  $GE(\theta)$  est ainsi évalué par:

Si  $\theta \neq 0$  ou  $1$ , on a :

$$I(k, \theta) = \frac{1}{\theta(\theta-1) \sum_{i=1}^n w_i^k} \sum_i w_i^k \left[ \left( \frac{y_i}{\mu(k)} \right)^\theta - 1 \right]$$

En général quand  $\theta \neq 0$  ou  $1$ , il prend la valeur 2.

Si  $\theta = 0$ , on a :

$$I(k, 0) = \frac{1}{\sum_{i=1}^n w_i^k} \sum_i w_i^k \log \left( \frac{\mu(k)}{y_i} \right)$$

Si  $\theta = 1$ , on a :

$$I(k,1) = \frac{1}{\sum_{i=1}^n w_i^k} \sum_i \frac{w_i^k y_i}{\mu(k)} \log\left(\frac{y_i}{\mu(k)}\right) \text{ avec :}$$

$\mu(k)$  = le revenu moyen dans le groupe k ;

$w_i^k$  = le coefficient de pondération de l'individu i du groupe k ;

$y_i$  = le revenu de l'individu i.

**Indices de pauvreté** : Ensemble d'indicateurs permettant d'apprécier globalement la situation de la pauvreté (proportion de pauvres, incidence de la pauvreté, sévérité de la pauvreté). La formule est la suivante :

$$P_x = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^m \left( \frac{z - y_i}{z} \right)^x \quad \text{où : } X \text{ est le coefficient d'aversion pour la pauvreté, } Z \text{ le seuil de pauvreté relatif}$$

retenu,  $Y_i$  le revenu par tête de l'individu (ménage) i, n l'effectif de la population totale et m l'effectif de ménages (individus) dont le revenu est inférieur à Z. On notera que pour les valeurs suivantes de X, on retrouve les indicateurs usuels de pauvreté à savoir :

- Si  $x = 0$ ,  $P_0$  évalue le ratio de pauvreté (la proportion de pauvre dans la population considérée) ;
- Si  $x = 1$ ,  $P_1$  évalue l'ampleur de la pauvreté. On déduit de cette expression, l'incidence de la pauvreté ;
- Si  $x = 2$ ,  $P_2$  évalue la sévérité de la pauvreté.

**Seuil de pauvreté** : niveau de revenu en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre. L'INS utilise pour ses analyses sur la pauvreté deux seuils de pauvreté relative. Le seuil de pauvreté relative (borne supérieure) fixé à 75 000 F CFA par tête et par an de février 1985 à janvier 1986, s'établit à 162 800 F CFA en septembre-novembre 1998 et à 183 450 FCFA en 2002. Le seuil d'extrême pauvreté (borne inférieure) est fixé à 95 700 F CFA en 1998 et à 94 280 FCFA en 2002.

**Population pauvre (et extrême pauvre)** : Groupe de populations ayant un niveau de revenu au-dessous du seuil de pauvreté (et d'extrême pauvreté).

**Par « homicide volontaire »** : on peut entendre le fait de donner volontairement la mort à autrui. Cette définition prend en compte l'infanticide.

**Par « homicide involontaire »** : on peut entendre le fait de donner involontairement la mort à autrui, y compris l'homicide par imprudence, mais non la mort causée par des accidents de la circulation.

**Par « coups et blessures volontaires »** : on peut entendre tout acte d'agression de nature à porter atteinte à l'intégrité corporelle d'autrui, y compris les voies de fait mais non compris l'attentat à la pudeur. Quelques systèmes de justice pénale établissent une distinction entre les coups et blessures simples et les coups et blessures graves, selon le degré du dommage subi.

**Par « viol »** : on peut entendre des rapports sexuels sans consentement valable. Prière de préciser si les données communiquées portent sur le viol tel que défini par la loi. Prière d'indiquer aussi si dans votre pays une distinction est établie entre l'attentat à la pudeur accompagné de violence et l'acte de pénétration sexuelle.

**Par « vol à main armée »** : on peut entendre le fait de s'emparer d'un bien appartenant à une personne en venant à bout de sa résistance par la force ou par la menace de la force.

**« vol »** : on peut entendre le fait de s'emparer d'un bien à l'insu ou contre le gré de son propriétaire légitime, à l'exclusion du cambriolage et du vol avec effraction ainsi que du vol de véhicules automobiles. Dans certains cas, le code pénal établit une distinction entre le vol proprement dit et les petits larcins en fonction de la valeur des marchandises et des biens pris à leur propriétaire légitime la rubrique «

Infractions graves ». La rubrique « Total » doit comprendre les données pour les infractions graves et les petits larcins.

**Par « vol de véhicule automobile »** : on peut entendre l'enlèvement d'un véhicule automobile contre le gré de son propriétaire légitime.

**Par « cambriolage »** : on peut entendre le fait de pénétrer illicitement chez autrui dans l'intention de commettre une infraction.

**Par « escroquerie »** : on peut entendre l'acquisition de biens d'autrui par des manœuvres frauduleuses.

**Par « détournement de fonds »**, on peut entendre le fait de s'approprier illégalement les biens d'autrui que l'on a déjà en sa possession.

**Par « infractions relatives aux drogues »** : on peut entendre des actes délibérés comprenant la culture, la production, la fabrication, l'extraction, la préparation, l'offre à des fins de vente, la distribution, l'achat, la vente, la livraison à quelque condition que ce soit, le courtage, l'expédition, l'expédition en transit, le transport, l'importation, l'exportation et la possession de drogues soumises à un contrôle international. Lorsqu'il y a lieu, on pourra se référer aux dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961<sup>2</sup> et à d'autres réglementations adoptées en exécution des dispositions de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes<sup>3</sup> ou de la Convention de 1988 des Nations Unies sur le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes<sup>4</sup> ou de ces deux instruments.

**Par « corruption active et/ou corruption passive »** : on peut entendre le fait soit de solliciter ou d'accepter un avantage matériel ou personnel, ou la promesse d'un tel avantage, à l'occasion de l'exercice d'une fonction publique, en contrepartie d'un acte qui constitue ou non une violation de la loi, soit de promettre ou d'accorder un avantage matériel personnel à un fonctionnaire public en contrepartie d'une faveur qu'on lui demande.

**Par « crimes ou délits constatés par la police »** : on peut entendre le nombre total des infractions passibles de poursuites pénales ou d'autres infractions analogues (c'est-à-dire des infractions tombant sous le coup de diverses lois spéciales), à l'exclusion des violations légères du code de la route et autres infractions de peu de gravité, qui ont été portées à la connaissance de la police ou d'autres organismes de détection et de répression et enregistrées par l'un de ces organismes.

## 6. Infrastructures de base

**Taux de couverture en hydraulique urbaine** : est le rapport du nombre de localités équipées en adduction d'eau potable et du nombre de localité répondant aux critères d'équipement en adduction d'eau potable<sup>5</sup> (AEP) exprimé en pourcentage.

**Taux de couverture en hydraulique villageoise** : est le rapport entre le nombre de points d'eau en exploitation et le total des besoins en points d'eau<sup>6</sup> exprimé en pourcentage.

**Taux de couverture en électrification des localités** : est le rapport du nombre de localités électrifiées et du nombre total de localités recensées sur le territoire national.

**Taux de pénétration ou densité téléphonique ou télé densité** : est le nombre de lignes téléphoniques (fixes) pour 100 habitants.

**Taux de pénétration du mobile phone** est le nombre de lignes cellulaires pour 100 habitants.

**Taux de couverture national en mobile phone** : est la proportion du territoire national couvert par les réseaux de téléphonie mobile.



<sup>2</sup> Nations Unies, Recueil des traités, vol.520, n° 7515

<sup>3</sup> Ibid., vol.1019, n° 14956.

<sup>4</sup> Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988, vol.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.XI.5).

<sup>5</sup> Il s'agit des localités de plus de 4 000 habitants.

<sup>6</sup> Les critères d'évaluation des besoins en points d'eau sont démographiques. Ils sont d'un point d'eau pour une population de 100 à 600 habitants et une pompe supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 400 habitants en tenant compte de la répartition spatiale.

**Taux d'accès à Internet** : est le rapport de la population d'internaute et de la population totale exprimée en pourcentage.

## **7. Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

**Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur** : c'est le ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur publics et privés. L'indicateur est le ratio nombre de filles scolarisées divisé par le nombre de garçons scolarisés sans tenir compte de l'âge.

**Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes** : C'est le ratio taux d'alphabétisation des femmes par rapport au taux d'alphabétisation des hommes pour le groupe d'âge 15-24 ans. Il est obtenu en divisant le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15-24 ans par celui des hommes de la même tranche d'âge.

**Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole** : C'est la part des femmes dans le secteur non-agricole exprimée comme pourcentage des emplois salariés dans ce secteur. Il s'obtient en divisant le nombre de femmes salariées dans le secteur non-agricole tel que défini par le nombre total de salariés dans le même secteur.

Le secteur non agricole comprend l'industrie et les services. En se référant l'ISIC (International Standard Industrial Classification), le secteur industriel inclut les mines, l'extraction, l'industrie manufacturière, la construction, la distribution d'électricité, de gaz et d'eau.

Le secteur des services comprend le commerce, la restauration, l'hôtellerie, le transport, la communication, les banques et assurances, les activités immobilières, les services aux entreprises et les services collectifs, sociaux et personnels.

L'emploi est défini comme tout travail contre rémunération à temps plein, ou partiel dont la rémunération est déterminée par le nombre d'heures de travail ou le rendement sans tenir compte du profit ou du profit escompté.

**Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national et collectivités décentralisées** : Cet indicateur est obtenu en divisant le nombre de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée Nationale et collectivités décentralisées par le nombre total de sièges occupés.

**Ecart d'âge entre conjoint** : différence d'âge entre conjoint dans un couple.

## **8. Gestion de l'environnement**

**La proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement** fait référence au pourcentage des individus qui ont accès à des moyens hygiéniques qui éloignent tous les excréments (déchets) du contact des humains, des animaux et des insectes. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les systèmes d'assainissement considérés seront les latrines, et les chasses d'eau.

L'on pourra au besoin calculer les indicateurs pour les individus qui ont accès soit exclusivement aux latrines, soit exclusivement aux chasses d'eaux, soit aux latrines et aux chasses d'eau. L'indicateur est calculé en faisant le ratio des individus (urbains ou ruraux) disposant d'un meilleur système d'évacuation à la population totale. Il s'exprime en pourcentage.

**La proportion de la population utilisant des combustibles solides** : Il représente la part de la population qui a recours au bois de chauffe et au charbon de bois comme principale source d'énergie. Il s'obtient en rapportant la population utilisant le bois de chauffe ou le charbon de bois comme principale source d'énergie, à la population totale.

**La quantité d'énergie consommée par PIB produit** représente la consommation totale d'énergie commercialisée (mesurée en kilogramme ou tonnes équivalent pétrole ou kilojoule) pour 1000 unités de PIB exprimé en terme réel. Ici, le charbon de bois et le bois de chauffe ne sont pas concernés. La somme des énergies consommées est convertie en kilogrammes ou en tonnes équivalents pétrole ou en joules, et le PIB est converti en termes réels. Cela permet de comparer des grandeurs en terme réel. Ainsi, l'indicateur est obtenu en faisant le ratio de ces deux grandeurs.

**La proportion des zones protégées pour préserver la biodiversité** représente le ratio des zones protégées en pourcentage de la superficie totale du pays. Les zones protégées représentent les terres dédiées à la préservation de la biodiversité. Elle s'exprime en pourcentage et s'obtient en rapportant la somme des zones protégées (terres et eaux) à la superficie totale du pays.

**La proportion des zones forestières** représente la part des zones forestières dans la superficie totale du pays, hormis la superficie occupée par les principaux cours d'eaux. Elle se calcule en rapportant la superficie des zones forestières (forêts classées et forêts du domaine rural), à la superficie totale du pays à laquelle l'on extrait la superficie des principaux cours d'eaux.

### III. Planification des activités du TBS

La réalisation du TBS est prévue pour durer 6 mois et se décompose suivant les étapes ci-dessous :

- Elaboration de la note méthodologique (1 mois) ;
- Collecte des données pour 2 mois ;
- Elaboration de la base de données (1 mois) ;
- Rédaction des différents modules (1 mois) ;
- Lecture et adoption de la version définitive à soumettre au PNUD pour appréciation (1 mois).

### IV. Difficultés et contraintes

Les difficultés et contraintes rencontrées lors de l'élaboration du TBS 2006 se résument aux difficultés structurelles de l'appareil statistique national et à l'impact de la crise militaro-politique que traverse la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. En effet, la faible couverture en activités statistiques (certains domaines n'ont pas de service statistique) et le non fonctionnement de l'administration dans les zones ex-assiégées ont sérieusement affecté l'appareil statistique national et ont été de véritables handicaps lors de la réalisation du TBS 2006.

Les derniers indicateurs sur les maladies endémiques et épidémiques que l'on retrouve généralement dans le RASS datent de 2000. Pour le TBS 2006, concernant ces indicateurs, on a utilisé les valeurs absolues parce que les données étaient partielles.

Les statistiques sur les ivoiriens de l'étranger ne sont pas des données courantes. Les informations sont venues sur des formats différents. Toutes les ambassades n'ont pas répondu aux courriers. De plus, les informations sur les déplacements de population consécutive aux événements du 19 septembre ne sont pas disponibles faute d'études sur ce phénomène.

Les informations relatives à l'habitat et portant sur les réalisations individuelles manquent et le nombre de permis (pris pour approximer ces réalisations) n'est disponible que pour la seule ville d'Abidjan.

Au niveau de l'éducation, une grande partie des statistiques n'est pas disponible pour la période de référence. La raison principale est le retard accusé dans le traitement des informations statistiques (effectuées au niveau des différents ministères concernés).

# Partie II

## Partie II

---

### **Disponibilité des données et Bases de données**

Evolution de quelques indicateurs de téléphonie et TICs	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Taux de pénétration du téléphone fixe</b>							
Abidjan	6,20	6,24	6,94	4,89	5,14		
Reste du pays	0,54	0,69	0,74	0,50	0,53		
Nationale	1,59	1,72	1,89	1,32	1,39	1,35	1,33
<b>2 - Taux de pénétration du mobile phone</b>							
Global	2,86	4,26	5,83	6,87	9,03	12,30	20,68
<b>3 - Taux de couverture du territoire national par opérateur du mobile phone (% du territoire)</b>							
Cora	-	-	-	-	0,0%		
MTN	-	-	-	21,6%	21,70%		
Orange	-	-	26,6%	26,6%	26,60%		
<b>4 - Taux d'accès à Internet</b>							
Global	0,18	0,35	0,51	1,67	6,47		
<b>5 - Indicateurs de qualité du service fixe</b>							
Taux de demande en instance	7,5%	7,5%	7,50%	2,57%	4%		
Délai moyen de raccordement (jours)	112	112	112	35,9	10		
Efficacité des appels locaux	57,1%	57,1%	57,1%	73,38%	71,78%		
Efficacité des appels interurbains	47,2%	47,2%	47,2%	66,51%	53,69%		
Efficacité des appels internationaux	41%	41%	41%	33,98%	50,36%		
Taux de réclamation sur facture	0,18%	0,18%	0,18%	0,85%	<2%		
<b>6 - Indicateurs de qualité de service des réseaux cellulaires</b>							
Taux de pannes d'interconnexion							
Cora	-	7,23%	1,40%	-	-		
MTN	-	10,98%	32,83%	32,83%	12%		
Orange	-	0,1%	0,10%	0,10%	0,10%		
Taux d'efficacité des appels départ							
Cora	-	57,50%	44,19%	-	-		
MTN	42,36%	57,80%	40,13%	40,13%	25,50%		
Orange	69%	77%	77%	77%	77%		
Taux d'efficacité des appels arrivée							
Cora	-	56,80%	63,57%	-	-		
MTN	53,41%	68,15%	71,61%	71,61%	63%		
Orange	84%	88,33%	88,33%	88,33%	88,33%		
<b>7 - Indicateur de qualité de service des réseaux Internet</b>							
Ratio abonnés/modem							
Aviso	13,5	17,5	6,1	4,5	6		
Africa Online	14,7	12,0	12,6	13,9	10		
Globe Accès	9,6	13,1	16,3	20,9	3,2		
AF Net	10,1	25,2	4,3	3,2	1,74		
Comète	11,5	3,3	-	29,0	10		
Afripa Télécom	-	-	-	-	1		
<b>8 - Indicateurs de qualité de service des réseaux VSAT</b>							
TEB moyen							
Prestige Télécom	-	10 <sup>-7</sup>	8,5 10 <sup>-7</sup>	10 <sup>-8</sup>	10 <sup>-8</sup>		
Afripa Télécom	-	10 <sup>-8</sup>	10 <sup>-8</sup>	10 <sup>-8</sup>	10 <sup>-8</sup>		
OST CI	-	10 <sup>-9</sup>	10 <sup>-9</sup>	10 <sup>-9</sup>	10 <sup>-9</sup>		
<b>9 - Lignes principales de téléphones opérationnelles</b>							
Nombre de lignes principales							
Nombre de demandes en attente pour les lignes principales			24 202		1 600		

Source : ATCI (Agence des Télécommunication de Côte d'Ivoire) et TBS 2003

Evolution de quelques indicateurs de téléphonie et TICs (suite)	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Capacité des réseaux cellulaires par opérateur</b>							
Nombre total de BTS							
Cora	-	37	37	-	-		
Moov	-	-	-	-	-		
MTN	-	485	733	823	1 341		
Orange	-	448	760	911	1 201		
Nombre total de sites cell							
Cora	30	37	37	-	-		
Moov	-	-	-	-	-		
MTN	138	191	244	270	346		
Orange	141	212	265	265	346		
<b>2 - Capacité des réseaux Internet par opérateur</b>							
Bande passante internationale entrée/sortie (en Mbit/s)							
Aviso	-	3/1	12/12	16/16	24/24		
Africa Online	-	1/0,38	1/0,38	1/0,38	5,88/4,09		
Globe Accès	-	0,64/0,38	1,25/0,25	2/2	2/2		
AF Net	0,12/0,12	2/2	6/3	12/12	18/18		
Comète	0,64/0,64	0,64/0,64	-	1/1	4/4		
Afripa Télécom	-	-	-	-	1,5/3,07		
Nombre de modem							
Aviso	366	432	636	984	720		
Africa Online	212	212	212	212	252		
Globe Accès	154	154	184	120	120		
AF Net	60	60	360	720	720		
Comète	30	30	-	1	1		
Afripa Télécom	-	-	-	-	51		
Nombre de serveur							
Aviso	-	8	8	22	29		
Africa Online	-	14	14	14	14		
Globe Accès	-	1	7	8	8		
AF Net	-	1	6	11	12		
Comète	-	5	-	1	5		
Afripa Télécom	-	-	-	-	5		
<b>3 - Capacité du réseau à ressources partagées de LIF TEL (trunking)</b>							
Nombre de stations terminales	-	-	200	200	300		
Nombre de stations relais	-	-	2	2	5		
<b>4 - Capacité des opérateurs des réseaux VSAT</b>							
Largeur de la bande passante entrée/sortie (en Mbit/s)							
Prestige Télécom	-	1,3/1,3	1,3/1,3	0,125/0,125	2,11/0,51		
Afripa Télécom	-	2/2	3,65/5,63	2,38/1,5	1,54/0,08		
OST CI	-	1/1	0,50/0,50	0,125/0,125	0,51/0,51		
Nombre de station VSAT							
Prestige Télécom	-	-	2	2	3		
Afripa Télécom	-	-	81	60	38		
OST CI	-	-	1	1	1		
<b>5- Evolution de la publiphonie</b>							
Publicom	168	168	0	0	0		
Côte d'Ivoire Télécom (CIT)	1 926	1 929	1 922	1 901	2 095		
Labellisées CIT	-	591	854	800	285		
Total	2 094	2 688	2 776	2 701	2 380		
<b>6 - Evolution de la tarification (F CFA HT) des opérateurs de la téléphonie fixe</b>							
Téléphonie fixe : Coût d'1 min de communication (F CFA HT)							
Local (0 à 60 km)	58	58	65	45	50		
Interurbain (>60 km)	160	160	170	130	50		
Cellulaire local	-	221	180	180	180		
Cellulaire interurbain	-	334	270	270	268		

Source : ATCI (Agence des Télécommunication de Côte d'Ivoire) et TBS 2003

Evolution du nombre d'abonnés et du chiffre d'affaires en téléphonie et TICs		Années						
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Évolution du nombre d'abonnés des opérateurs TICs par segment de marché</b>								
Téléphone fixe (CIT)	Abidjan	190 540	197 740	227 288	164 750	178 547		
	Intérieur	73 127	95 828	105 682	73 250	79 385		
	Total	263 667	293 568	332 970	238 000	257 932	258 515	260 878
	Dont abonnés prépayés	-	-	-	9 728	56 765		
Téléphonie mobile	Cora	13 103	37 466	30 336	41 565	0	0	0
	Moov	-	-	-	-	-	-	685 325
	MTN	245 128	345 126	496 928	584 474	827 426	1 079 462	1 625 408
	Orange	214 721	345 953	499 794	611 082	846 906	1 269 977	1 754 688
	Total	472 952	728 545	1 027 058	1 237 121	1 674 332	2 349 439	4 065 421
	Dont abonnés prépayés par opérateur							
	Cora	9 201	-	21 549	30 832	0		
	Moov	-	-	-	-	-	-	
	Télécel	219 993	-	474 639	584 474	809 198		
	Orange	184 831	-	466 025	611 082	820 007		
	Total	414 025	-	962 213	1 226 388	1 629 205		
Internet	Aviso	4 937	7 542	3 889	4 429	8 041		
	Africa Online	3 107	2 550	2 680	2 947	2 670		
	Globe Accès	1 482	2 015	3 000	2 508	407		
	AF Net	607	1 514	1 550	2 300	2 200		
	Comète	344	100	-	29	378		
	Afripa Télécom	0	0	0	0	51		
	Total	10 477	13 721	11 119	12 213	13 747		
	Nombre d'internautes	30 000	60 000	90 000	300 000	1 200 000		
VSAT	Prestige Télécom	-	48	27	2	3		
	Afripa Télécom	-	-	76	32	13		
	OST CI	-	6	6	1	1		
	Total	-	54	109	35	17		
Trunking	LIF TEL	-	300	200	200	36		
	Total	-	300	200	200	36		
Service télex (CIT)	Abidjan	538	544	515	363			
	Intérieur	143	97	84	70			
	Total	681	641	599	433			
<b>2 - Évolution du chiffre d'affaires des opérateurs TICs par segment de marché (en millions de F CFA)</b>								
Téléphonie fixe*	Côte d'Ivoire Télécom	151 252	141 411	135 356	133 859	121 354	105 114	108 611
Publiphonie	Côte d'Ivoire Télécom	-	-	-	-	-	-	-
	Publicom	53	20	0	0	0	0	0
	S/Total	53	20	-	-	-	-	-
Téléphonie mobile	Cora	1 086	3 479	7 410	5 320	0	0	0
	Moov	-	-	-	-	-	-	17 118
	MTN	53 366	64 311	58 943	72 221	98 145	121 680	132 001
	Orange	52 469	60 623	71 654	94 073	129 832	158 221	191 142
	S/Total	106 921	128 453	138 007	171 614	227 977	279 901	340 261
Internet	Aviso	-	1 805	1 626	2 045	2 745		
	Africa Online	-	794	794	1 001	2 098		
	Globe Accès	-	384	409	315	322		
	AF Net	-	221	560	837	1 155		
	Comète	-	20	-	158	767		
	Afripa Télécom	-	-	-	-	247		
	S/Total	-	3 224	3 389	4 356	7 334		
VSAT	Prestige Télécom	684	701	1 069	520	900		
	Afripa Télécom	929	1 489	4 704	2 190	400		
	OST CI	-	925	1 242	997	700		
	S/Total	1 613	3 115	7 015	3 706	2 000		
Trunking	LIFT TEL	-	93	24	24	94		
Total		259 839	276 316	283 791	313 559	358 759		

Source : ATCI (Agence des Télécommunication de Côte d'Ivoire)

Evolution des investissements et des emplois en téléphonie et les TICs		Années						
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Evolution des investissements des opérateurs TICs et segment de marché (en millions de F CFA)</b>								
Téléphonie fixe	Côte d'Ivoire Télécom	53 555	38 382	22 442	8 209	6 334	7 000	10 631
Publiphonie	Côte d'Ivoire Télécom	-	-	-	-	-	-	-
	Publicom	0	-	-	-	-	-	-
Téléphonie mobile	Cora	902	2 659	1 953	199	0	0	0
	Moov	-	-	-	-	-	-	70 056
	MTN	24 950	22 737	16 802	15 102	23 601	23 276	21 902
	Orange	12 669	18 163	54 764	20 610	20 341	23 201	47 228
	S/Total	38 521	43 559	73 519	35 912	43 942	46 477	139 186
Internet	Aviso	-	1 301	65	230	66	-	-
	Africa Online	-	-	-	200	0	-	-
	Globe Accès	-	15	15	17	11	-	-
	AF Net	-	180	260	233	116	-	-
	Comète	-	5	-	37	82	-	-
S/Total	-	1 501	340	717	275	-	-	
VSAT	Prestige Télécom	368	17	1 702	6	0	-	-
	Afripa Télécom	481	1 835	509	52	0	-	-
	OST CI	-	55	0	-	0	-	-
	S/Total	849	1 907	2 211	58	0	-	-
Trunking	LIFT TEL	-	42	14	14	10	-	-
<b>Total</b>		<b>92 925</b>	<b>85 391</b>	<b>98 526</b>	<b>44 908</b>	<b>50 561</b>		
<b>2 - Evolution des emplois des opérateurs TICs et par segment de marché</b>								
Téléphonie fixe*	Côte d'Ivoire Télécom	2 797	2 456	2 234	1 932	1 636	1 206	-
Publiphonie	Côte d'Ivoire Télécom	-	-	-	-	-	-	-
	Publicom	18	19	0	0	0	0	0
S/Total		18	19	-	-	-	-	-
Téléphonie mobile	Cora	160	145	165	164	0	0	0
	Moov	-	-	-	-	-	-	406
	MTN	434	479	508	520	591	597	576
	Orange	339	435	571	569	609	613	710
	S/Total	933	1 059	1 244	1 253	1 200	1 210	1 692
Internet	Aviso	-	33	40	36	37	-	-
	Africa Online	-	30	-	27	24	-	-
	Globe Accès	-	45	38	40	17	-	-
	AF Net	-	11	16	16	19	-	-
	Comète	-	5	-	2	7	-	-
S/Total	-	124	94	121	104	-	-	
VSAT	Prestige Télécom	49	44	38	26	12	-	-
	Afripa Télécom	13	111	71	55	4	-	-
	OST CI	-	17	16	16	11	-	-
S/Total	62	172	125	97	27	-	-	
Trunking	LIFT TEL	-	7	5	5	4	-	-
<b>Total</b>		<b>3 810</b>	<b>3 837</b>	<b>3 702</b>	<b>3 408</b>	<b>2 971</b>		

Source : ATCI (Agence des Télécommunication de Côte d'Ivoire)

\* Il s'agit du global toute activité incluse (téléphonie fixe, publiphonie,...)

Evolution des statistiques de production et de consommation d'électricité en volume	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Évolution de l'offre nette d'électricité (MWh)</b>							
Production nationale							
Production thermique	3 010 264	3 062 080	3 541 757	3 233 010	3 622 005	4 099 643	4 002 120
Production hydraulique	1 754 612	1 791 910	1 721 652	1 823 230	1 739 598	1 424 808	1 501 776
Centrales isolées & automatiques	12 724	12 903	12 442	5 540	7 093	4 910	6 070
S/Total production nationale	4 777 600	4 866 893	5 275 851	5 061 780	5 368 696	5 529 361	5 509 966
Importation	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 777 600	4 866 893	5 275 851	5 061 780	5 368 696	5 529 361	5 509 966
<b>2 - Évolution de la consommation d'électricité (MWh)</b>							
Nationale	2 892 114	2 961 102	2 933 066	2 687 062	2 973 723	3 004 063	3 222 522
Exportation	1 238 497	1 156 234	1 564 532	1 326 911	1 408 996	1 397 561	1 066 461
Total	4 130 611	4 117 336	4 497 598	4 013 973	4 382 719	4 401 624	4 288 983
<b>3 - Bilan énergétique</b>							
Ecart entre production et consommation	646 989	749 557	778 253	1 047 807	985 977	1 127 737	1 220 983
Ratio de facturation (%)	86,5	84,6	85,2	79,3	81,6	79,6	77,8
<b>4- Evolution de la production (MWh)</b>							
Production thermique							
Vapeur	-3 403	-2 516	-1 526	-1 400	-1 248	-1 117	-351
Vridi I	86 434	111 208	139 304	170 230	202 502	318 512	375 836
CIPREL	1 365 530	1 466 380	1 485 650	1 383 460	1 466 675	1 598 100	1 458 084
Azito Energie	1 561 703	1 487 008	1 918 329	1 680 720	1 954 076	2 184 148	2 168 551
S/Total thermique	3 010 264	3 062 080	3 541 757	3 233 010	3 622 005	4 099 643	4 002 120
Production hydraulique (brut)							
Ayamé 1	65 703	73 783	60 932	68 040	74 219	89 424	72 304
Ayamé 2	104 680	130 875	107 907	121 370	114 764	141 528	139 129
Kossou	143 488	156 070	153 315	164 040	206 753	89 474	79 382
Taabo	582 481	534 982	601 229	713 420	577 095	393 993	449 310
Buyo	861 313	896 844	796 405	758 430	767 717	707 096	760 064
Faye	5 947	7 711	9 686	6 240	7 586	11 421	10 078
perte sur production hydraulique brute	-9 000	-8 355	-7 822	-8 310	-8 536	-8 128	-8 491
S/Total hydraulique	1 754 612	1 791 910	1 721 652	1 823 230	1 739 598	1 424 808	1 501 776
Centrales isolées & automat.							
Centrales isolées	7 586	7 584	7 240	3 590	4 680	2 518	3 628
Centrales automatiques	5 138	5 319	5 202	1 950	2 413	2 392	2 442
S/Total centrales isolées 1 automat.	12 724	12 903	12 442	5 540	7 093	4 910	6 070
Total	4 777 600	4 866 893	5 275 851	5 061 780	5 368 696	5 529 361	5 509 966
<b>5 - Evolution des achats de combustible en volume</b>							
Gaz naturel (millions m <sup>3</sup> )							
CNR	0	0	0	0	124	69	155
FOXTROT	521	699	760	658	593	750	758
DEVON	445	322	390	382	443	489	374
S/total gaz naturel	966	1 021	1 150	1 040	1 160	1 307	1 287
Autres (milliers l)							
DDO	3 832	3 085	3 119	1 611	2 112	1 904	2 016
GO	2 084	2 252	2 298	848	1 079	939	1 010
<b>6 - Évolution des exportations d'énergie (Mwh)</b>							
VRA (Ghana)	937 231	510 698	1 219 336	988 062	925 397	858 886	656 443
CEB (Togo-Benin)	299 825	577 240	232 882	269 772	388 861	414 831	272 383
EDM (Mali)	1 441	1 631	1 794	1 957	1 556	1 897	1 993
SONABEL (Burkina Faso)	0	66 665	110 520	67 120	93 182	121 947	135 642
Total	1 238 497	1 156 234	1 564 532	1 326 911	1 408 996	1 397 561	1 066 461

Source : CIE (Compagnie Ivoirienne d'électricité)

Evolution de quelques statistiques sur l'électricité	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Temps moyen de coupure</b>							
Temps moyen de coupure (heures)	13:35	15:30	23:25	23:39	53:02	31:18	42:18
<b>2 - Réseau de transport d'énergie</b>							
Longueur des lignes 225 kV	1 769	1 845	1 845	1 863	1 863	1 879	1 849
Longueur des lignes 90 kV	2 506	2 513	2 513	2 513	2 513	2 501	2 528
Longueur des câbles 90 kV	14	13	13	13	13	16	19
Nombre de poste 225 kV/90 kV/HTA	12	12	12	12	12	12	20
Nombre de poste 90 kV/HTA	30	30	30	30	30	30	85
<b>3 - Évolution du réseau de distribution d'électricité (km)</b>							
Par Région							
Dr Abidjan	3 594	3 701	3 701	3 301	4 599	4 604	4 378
Dr Intérieur	23 382	24 410	24 410	26 195	27 579	27 952	29 089
Total	26 976	28 111	28 111	29 496	32 178	32 556	33 466
PAR Tarif							
Haute tension	15 493	16 013	16 013	16 699	17 282	17 793	18 304
Basse tension	11 483	12 098	12 098	12 797	14 896	14 763	15 162
Total	26 976	28 111	28 111	29 496	32 178	32 556	33 466
<b>4 - Évolution des infrastructure de distribution d'énergie électrique</b>							
Nombre de poste HTA/BTA	6 682	6 952	6 952	7 219	7 205	7 472	7 848
Nombre de poste HTA/HTA	56	58	58	60	63	55	57
Nombre de centrales isolées	66	72	72	70	76	68	62
Nombre de foyers	242 331	253 659	253 659	280 293	298 474	298 474	333 444
<b>5 - Évolution du nombre des branchements BTA</b>							
Par direction régionale							
Dr Abidjan	21 805	10 746	9 703	10 501	10 946	15 349	17 736
Dr Intérieur	35 378	13 428	10 515	9 916	8 703	9 412	10 199
Total	57 183	24 174	20 218	20 417	19 649	24 761	24 761
Selon le type de branchement							
branchement subventionné	50 671	14 018	3	0	0	0	0
Branchement non subventionné	6 512	10 156	20 215	20 417	19 649	24 761	27 935
Total	57 183	24 174	20 218	20 417	19 649	24 761	27 935
<b>6 - Évolution du montant des branchements BTA (millions de F CFA)</b>							
Par direction régionale							
Dr Abidjan	2 117	1 069	967	1 830	993	1 385	1 390
Dr Intérieur	3 390	1 304	1 040	105	829	937	1 258
Total	5 507	2 373	2 007	1 935	1 822	2 322	2 648
<b>7 - Évolution des exportations d'énergie (millions de F CFA)</b>							
VRA (Ghana)	31 442	17 961	39 998	27 632	30 557	28 061	25 274
CEB (Togo-Benin)	8 095	18 299	6 431	7 823	11 277	12 439	9 444
EDM (Mali)	65	73	80	88	70	85	90
SONABEL (Burkina Faso)	0	2 341	3 881	2 357	3 273	4 283	4 764
Total	39 602	38 674	50 390	37 901	45 177	44 868	39 571
<b>8 - Evolution des chats d'énergie (en millions de F CFA)</b>							
CIPREL	16 532	16 473	16 906	17 125	17 123	18 082	17 603
AZITO	31 767	32 267	27 002	23 128	21 940	22 624	22 623
Total	48 299	48 740	43 908	40 253	39 063	40 706	40 225

Source : CIE (Compagnie Ivoirienne d'électricité)

Evolution de l'énergie facturée en volume et en valeur	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Évolution de l'énergie facturée (MWh)</b>							
Par Région							
Dr Abidjan	1 748 984	1 779 684	1 795 473	1 725 415	1 811 568	1 811 886	1 957 853
Dr Intérieur	1 143 130	1 181 418	1 137 593	961 647	1 162 155	1 192 177	1 264 669
Total	2 892 114	2 961 102	2 933 066	2 687 062	2 973 723	3 004 063	3 222 522
Par Tarif							
Basse tension	1 374 981	1 373 142	1 380 331	1 248 063	1 523 205	1 541 000	1 658 468
Haute et Moyenne tension	1 517 133	1 587 960	1 552 735	1 438 999	1 450 518	1 463 063	1 564 054
Total	2 892 114	2 961 102	2 933 066	2 687 062	2 973 723	3 004 063	3 222 522
Par Secteur d'activité							
Basse tension							
Modéré	454 389	460 002	455 494	398 850	557 288	524 824	594 545
Général	444 242	423 346	417 965	375 408	416 750	400 149	427 743
Professionnel	277 008	280 041	283 237	257 746	344 511	341 751	360 689
Conventionnel	14 275	14 072	14 095	13 382	16 085	15 963	22 263
Éclairage public	158 577	169 953	184 426	184 282	166 909	234 007	230 494
Gratuite	26 490	25 729	25 114	18 395	21 662	24 306	22 733
Total	1 374 981	1 373 142	1 380 331	1 248 063	1 523 205	1 541 000	1 658 468
Haute et Moyenne tension							
Privé	1 135 350	1 381 483	1 212 188	1 106 104	1 124 386	1 108 735	1 183 410
Administration centrale	104 810	100 136	105 917	103 276	109 287	109 130	117 000
Services autonome administration	273 016	101 249	100 344	92 397	74 266	86 867	95 384
Commune/collectivité locale	3 844	5 058	2 034	3 275	3 719	4 501	6 962
Client groupé	-	-	86 296	90 042	96 081	100 770	94 884
Dégreuvé TVA	-	-	29 314	30 447	29 813	32 876	25 215
Organisme	-	-	16 642	13 458	12 966	20 183	41 199
Total	1 517 020	1 587 926	1 552 735	1 438 999	1 450 518	1 463 063	1 564 054
<b>2 - Évolution de l'énergie facturée en valeur (millions de F CFA)</b>							
Par Région							
Dr Abidjan	103 486	82 753	117 974	93 650	116 672	124 319	126 636
Dr Intérieur	63 167	94 499	73 039	49 045	81 052	80 150	77 587
Total	166 653	177 252	191 013	142 696	197 724	204 469	204 223
Par Tarif							
Basse tension	91 626	94 499	101 618	75 966	115 140	116 820	116 446
Haute et Moyenne tension	74 772	82 753	89 395	66 730	82 584	87 649	87 777
Total	166 398	177 252	191 013	142 696	197 724	204 469	204 223
Par Secteur d'activité							
Basse tension							
Modéré	28 040	28 783	30 102	22 797	38 446	36 875	37 785
Général	31 496	32 463	34 975	24 797	35 075	33 376	34 279
Professionnel	24 934	25 260	27 723	20 083	33 640	33 669	33 321
Conventionnel	256	266	300	207	332	337	701
Éclairage public	6 900	7 727	8 517	8 082	7 644	12 563	10 360
Gratuite	-	-	-	-	2	-	0
Total	91 626	94 499	101 618	75 966	115 140	116 820	116 446
Haute et Moyenne tension							
Privé	56 406	70 218	67 327	50 614	63 071	66 527	66 126
Administration centrale	6 241	6 564	7 544	5 024	7 492	7 111	6 953
Services autonome administration	11 875	5 643	6 224	4 500	4 935	5 563	5 781
Commune/collectivité locale	250	328	197	159	253	305	439
Client groupe	-	-	5 607	4 316	4 495	5 252	5 162
Dégreuvé TVA	-	-	1 569	1 461	1 566	1 720	1 307
Organisme	-	-	927	655	771	1 172	2 009
Total	74 772	82 753	89 395	66 730	82 584	87 649	87 777

Source : CIE (Compagnie Ivoirienne d'électricité)

Evolution de quelques statistiques sur l'électricité	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Temps moyen de coupure</b>							
Temps moyen de coupure (heures)	13:35	15:30	23:25	23:39	53:02	31:18	42:18
<b>2 - Réseau de transport d'énergie</b>							
Longueur des lignes 225 kV	1 769	1 845	1 845	1 863	1 863	1 879	1 849
Longueur des lignes 90 kV	2 506	2 513	2 513	2 513	2 513	2 501	2 528
Longueur des câbles 90 kV	14	13	13	13	13	16	19
Nombre de poste 225 kV/90 kV/HTA	12	12	12	12	12	12	20
Nombre de poste 90 kV/HTA	30	30	30	30	30	30	85
<b>3 - Évolution du réseau de distribution d'électricité (km)</b>							
Par Région							
Dr Abidjan	3 594	3 701	3 701	3 301	4 599	4 604	4 378
Dr Intérieur	23 382	24 410	24 410	26 195	27 579	27 952	29 089
Total	26 976	28 111	28 111	29 496	32 178	32 556	33 466
PAR Tarif							
Haute tension	15 493	16 013	16 013	16 699	17 282	17 793	18 304
Basse tension	11 483	12 098	12 098	12 797	14 896	14 763	15 162
Total	26 976	28 111	28 111	29 496	32 178	32 556	33 466
<b>4 - Évolution des infrastructure de distribution d'énergie électrique</b>							
Nombre de poste HTA/BTA	6 682	6 952	6 952	7 219	7 205	7 472	7 848
Nombre de poste HTA/HTA	56	58	58	60	63	55	57
Nombre de centrales isolées	66	72	72	70	76	68	62
Nombre de foyers	242 331	253 659	253 659	280 293	298 474	298 474	333 444
<b>5 - Évolution du nombre des branchements BTA</b>							
Par direction régionale							
Dr Abidjan	21 805	10 746	9 703	10 501	10 946	15 349	17 736
Dr Intérieur	35 378	13 428	10 515	9 916	8 703	9 412	10 199
Total	57 183	24 174	20 218	20 417	19 649	24 761	24 761
Selon le type de branchement							
branchement subventionné	50 671	14 018	3	0	0	0	0
Branchement non subventionné	6 512	10 156	20 215	20 417	19 649	24 761	27 935
Total	57 183	24 174	20 218	20 417	19 649	24 761	27 935
<b>6 - Évolution du montant des branchements BTA (millions de F CFA)</b>							
Par direction régionale							
Dr Abidjan	2 117	1 069	967	1 830	993	1 385	1 390
Dr Intérieur	3 390	1 304	1 040	105	829	937	1 258
Total	5 507	2 373	2 007	1 935	1 822	2 322	2 648
<b>7 - Évolution des exportations d'énergie (millions de F CFA)</b>							
VRA (Ghana)	31 442	17 961	39 998	27 632	30 557	28 061	25 274
CEB (Togo-Benin)	8 095	18 299	6 431	7 823	11 277	12 439	9 444
EDM (Mali)	65	73	80	88	70	85	90
SONABEL (Burkina Faso)	0	2 341	3 881	2 357	3 273	4 283	4 764
Total	39 602	38 674	50 390	37 901	45 177	44 868	39 571
<b>8 - Evolution des chats d'énergie (en millions de F CFA)</b>							
CIPREL	16 532	16 473	16 906	17 125	17 123	18 082	17 603
AZITO	31 767	32 267	27 002	23 128	21 940	22 624	22 623
Total	48 299	48 740	43 908	40 253	39 063	40 706	40 225

Source : CIE (Compagnie Ivoirienne d'électricité)

Evolution de l'énergie facturée en volume et en valeur	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Évolution de l'énergie facturée (MWh)</b>							
Par Région							
Dr Abidjan	1 748 984	1 779 684	1 795 473	1 725 415	1 811 568	1 811 886	1 957 853
Dr Intérieur	1 143 130	1 181 418	1 137 593	961 647	1 162 155	1 192 177	1 264 669
Total	2 892 114	2 961 102	2 933 066	2 687 062	2 973 723	3 004 063	3 222 522
Par Tarif							
Basse tension	1 374 981	1 373 142	1 380 331	1 248 063	1 523 205	1 541 000	1 658 468
Haute et Moyenne tension	1 517 133	1 587 960	1 552 735	1 438 999	1 450 518	1 463 063	1 564 054
Total	2 892 114	2 961 102	2 933 066	2 687 062	2 973 723	3 004 063	3 222 522
Par Secteur d'activité							
Basse tension							
Modéré	454 389	460 002	455 494	398 850	557 288	524 824	594 545
Général	444 242	423 346	417 965	375 408	416 750	400 149	427 743
Professionnel	277 008	280 041	283 237	257 746	344 511	341 751	360 689
Conventionnel	14 275	14 072	14 095	13 382	16 085	15 963	22 263
Éclairage public	158 577	169 953	184 426	184 282	166 909	234 007	230 494
Gratuite	26 490	25 729	25 114	18 395	21 662	24 306	22 733
Total	1 374 981	1 373 142	1 380 331	1 248 063	1 523 205	1 541 000	1 658 468
Haute et Moyenne tension							
Privé	1 135 350	1 381 483	1 212 188	1 106 104	1 124 386	1 108 735	1 183 410
Administration centrale	104 810	100 136	105 917	103 276	109 287	109 130	117 000
Services autonome administration	273 016	101 249	100 344	92 397	74 266	86 867	95 384
Commune/collectivité locale	3 844	5 058	2 034	3 275	3 719	4 501	6 962
Client groupé	-	-	86 296	90 042	96 081	100 770	94 884
Dégreuvé TVA	-	-	29 314	30 447	29 813	32 876	25 215
Organisme	-	-	16 642	13 458	12 966	20 183	41 199
Total	1 517 020	1 587 926	1 552 735	1 438 999	1 450 518	1 463 063	1 564 054
<b>2 - Évolution de l'énergie facturée en valeur (millions de F CFA)</b>							
Par Région							
Dr Abidjan	103 486	82 753	117 974	93 650	116 672	124 319	126 636
Dr Intérieur	63 167	94 499	73 039	49 045	81 052	80 150	77 587
Total	166 653	177 252	191 013	142 696	197 724	204 469	204 223
Par Tarif							
Basse tension	91 626	94 499	101 618	75 966	115 140	116 820	116 446
Haute et Moyenne tension	74 772	82 753	89 395	66 730	82 584	87 649	87 777
Total	166 398	177 252	191 013	142 696	197 724	204 469	204 223
Par Secteur d'activité							
Basse tension							
Modéré	28 040	28 783	30 102	22 797	38 446	36 875	37 785
Général	31 496	32 463	34 975	24 797	35 075	33 376	34 279
Professionnel	24 934	25 260	27 723	20 083	33 640	33 669	33 321
Conventionnel	256	266	300	207	332	337	701
Éclairage public	6 900	7 727	8 517	8 082	7 644	12 563	10 360
Gratuite	-	-	-	-	2	-	0
Total	91 626	94 499	101 618	75 966	115 140	116 820	116 446
Haute et Moyenne tension							
Privé	56 406	70 218	67 327	50 614	63 071	66 527	66 126
Administration centrale	6 241	6 564	7 544	5 024	7 492	7 111	6 953
Services autonome administration	11 875	5 643	6 224	4 500	4 935	5 563	5 781
Commune/collectivité locale	250	328	197	159	253	305	439
Client groupe	-	-	5 607	4 316	4 495	5 252	5 162
Dégreuvé TVA	-	-	1 569	1 461	1 566	1 720	1 307
Organisme	-	-	927	655	771	1 172	2 009
Total	74 772	82 753	89 395	66 730	82 584	87 649	87 777

Source : CIE (Compagnie Ivoirienne d'électricité)

Evolution du nombre d'abonnés et du nombre de localités électrifiées	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Évolution du nombre d'abonnés</b>							
<b>Par Région</b>							
Dr Abidjan	318 411	328 788	339 033	346 984	360 964	363 413	381 613
Dr Intérieur	446 962	464 586	473 311	319 294	505 772	515 398	519 915
Total	765 373	793 374	812 344	666 278	866 736	878 811	901 528
<b>Par Tarif</b>							
Basse tension	762 870	790 867	809 819	663 739	864 143	876 218	898 863
Moyenne tension	2 503	2 507	2 525	2 539	2 593	2 593	2 665
Total	765 373	793 374	812 344	666 278	866 736	878 811	901 528
<b>Par Secteur d'activité</b>							
<b>Basse tension</b>							
Modéré	547 014	573 038	587 132	464 930	631 704	643 354	651 427
Général	135 880	134 892	134 975	122 629	134 811	133 104	141 349
Professionnel	70 550	73 249	77 383	65 937	86 869	88 620	89 936
Conventionnel	3 286	3 380	3 534	3 100	3 761	3 852	8 850
Éclairage public	4 773	4 929	5 388	6 100	5 652	5 841	6 009
Gratuite	1 367	1 379	1 407	1 043	1 346	1 447	1 292
Total	762 870	790 867	809 819	663 739	864 143	876 218	898 863
<b>Haute et Moyenne tension</b>							
Privé	1 710	1 906	1 756	1 754	1 799	1 799	1 809
Administration centrale	389	402	406	422	434	434	455
Service autonomes de l'Administration	376	171	186	166	169	167	193
Commune/collectivité locale	28	28	27	26	25	40	24
Client groupe	-	-	134	141	135	122	137
Dégrevé TVA	-	-	6	6	6	5	7
Organisme internationaux	-	-	10	24	25	26	40
Total	2 503	2 507	2 525	2 539	2 593	2 593	2 665
<b>2 - Évolution du nombre d'abonnés à la basse tension (BTA) par direction régionale</b>							
Abidjan	-	317 049	327 430	337 628	345 574	359 241	361 990
Est (DRE)		47 834	49 907	50 340	51 135	51 871	54 766
Sud-Ouest (DRSO)		62 827	66 859	69 664	74 576	76 730	76 805
Basse Côte (DRBC)		86 116	89 774	91 462	94 131	121 308	115 810
Centre (DRC)		59 596	61 430	64 266	2 538	64 459	64 138
Centre-Ouest (DRCO)		45 284	47 100	45 699	36 996	37 720	49 312
Nord (DRN)		45 803	48 118	49 276	1 920	49 014	49 225
Ouest (DRO)		46 840	47 596	47 629	1 478	47 630	47 584
Centre-Sud (DRCS)		51 521	52 653	53 855	55 391	56 170	56 588
Total		762 870	790 867	809 819	663 739	864 143	876 218
<b>3 - Évolution du nombre de localités électrifiées par direction régionale</b>							
Abidjan	-	0	0	0	0	0	
Est (DRE)		198	205	205	221	225	225
Sud-Ouest (DRSO)		268	258	258	384	425	425
Basse Côte (DRBC)		316	329	329	329	370	370
Centre (DRC)		170	177	177	177	177	177
Centre-Ouest (DRCO)		165	180	180	218	218	218
Nord (DRN)		188	199	199	199	212	212
Ouest (DRO)		249	265	265	273	273	273
Centre-Sud (DRCS)		391	283	283	294	329	329
Total		1 945	1 896	1 896	2 095	2 229	2 229
<b>4 - prix moyen calculé du kWh par secteur d'activité (en FCFA)</b>							
Basse tension		66,6	68,8	73,6	60,9	75,6	75,8
Haute et Moyenne tension		49,3	52,1	57,6	46,4	56,9	56,1
Moyenne globale		57,5	59,9	65,1	53,1	66,5	63,4

Source : CIE (Compagnie Ivoirienne d'électricité)

Bilan de l'Hydraulique Villageoise (HV)		Situation au 30 avril 2007						
		Besoins recensés	Points d'eau existant			Taux de Couverture	Forage à faire	Coût estimatif
Région	Département		Exploités	Abandonnés	Total			
Lagunes	Abidjan	106	88	38	126	83,0%	18	135
	Alépé	64	58	17	75	90,6%	6	45
	Dabou	55	52	23	75	94,5%	3	23
	Grand-Lahou	86	59	11	70	68,6%	27	203
	Jacquerville	17	17	26	43	100,0%	0	-
	Tiassalé	267	225	49	274	84,3%	42	315
	<b>Total Lagunes</b>	<b>595</b>	<b>499</b>	<b>164</b>	<b>663</b>	<b>83,9%</b>	<b>96</b>	<b>720</b>
Haut Sassandra	Daloa	623	234	211	445	37,6%	389	2 918
	Issia	553	289	155	444	52,3%	264	1 980
	Vavoua	548	228	36	264	41,6%	320	2 400
	<b>Total Haut Sassandra</b>	<b>1 724</b>	<b>751</b>	<b>402</b>	<b>1 153</b>	<b>43,6%</b>	<b>973</b>	<b>7 298</b>
Savanes	Boundiali	298	207	91	298	69,5%	91	308
	Ferkéssédougou	735	320	96	416	43,5%	415	1 575
	Korhogo	1 392	957	455	1 412	68,8%	435	1 650
	Tengrela	125	70	37	107	56,0%	55	188
	<b>Total Savanes</b>	<b>2 550</b>	<b>1 554</b>	<b>679</b>	<b>2 233</b>	<b>60,9%</b>	<b>996</b>	<b>3 720</b>
Vallée du Bandama	Béoumi	281	204	194	398	72,6%	77	578
	Bouaké	531	436	254	690	82,1%	95	713
	Dabakala	324	260	196	456	80,2%	64	480
	Katiola	196	122	104	226	62,2%	74	555
	Sakassou	126	93	157	250	73,8%	33	248
	<b>Total Vallée du Bandama</b>	<b>1 458</b>	<b>1 115</b>	<b>905</b>	<b>2 020</b>	<b>76,5%</b>	<b>343</b>	<b>2 573</b>
Moyen Comoé	Abengourou	274	151	50	201	55,1%	123	98
	Agnibilékro	143	100	29	129	69,9%	43	23
	<b>Total Moyen Comoé</b>	<b>417</b>	<b>251</b>	<b>79</b>	<b>330</b>	<b>60,2%</b>	<b>166</b>	<b>120</b>
Montagnes	Bangolo	283	165	16	181	58,3%	118	885
	Biankouma	249	174	32	206	69,9%	75	563
	Danané	579	472	24	496	81,5%	107	803
	Man	514	397	55	452	77,2%	117	878
	<b>Total Montagnes</b>	<b>1 625</b>	<b>1 208</b>	<b>127</b>	<b>1 335</b>	<b>74,3%</b>	<b>417</b>	<b>3 128</b>
Lacs	Tiébissou	247	164	165	329	66,4%	83	623
	Toumodi	208	154	111	265	74,0%	54	405
	Yamoussoukro	464	261	496	757	56,3%	203	1 523
	<b>Total Lacs</b>	<b>919</b>	<b>579</b>	<b>772</b>	<b>1 351</b>	<b>63,0%</b>	<b>340</b>	<b>2 550</b>
Zanzan	Bondoukou	745	321	131	452	43,1%	424	2 280
	Bouna	641	405	126	531	63,2%	236	833
	Tanda	780	440	90	530	56,4%	340	1 763
	<b>Total Zanzan</b>	<b>2 166</b>	<b>1 166</b>	<b>347</b>	<b>1 513</b>	<b>53,8%</b>	<b>1 000</b>	<b>4 875</b>
Bas Sassandra	San-pédro	370	177	18	195	47,8%	193	1 448
	Sassandra	340	199	41	240	58,5%	141	1 058
	Soubré	869	495	30	525	57,0%	374	2 805
	Tabou	242	162	9	171	66,9%	80	600
	<b>Total Bas Sassandra</b>	<b>1 821</b>	<b>1 033</b>	<b>98</b>	<b>1 131</b>	<b>56,7%</b>	<b>788</b>	<b>5 910</b>
Denguélé	Odiénné	462	355	295	650	76,8%	107	803
	<b>Total Denguélé</b>	<b>462</b>	<b>355</b>	<b>295</b>	<b>650</b>	<b>76,8%</b>	<b>107</b>	<b>803</b>
N'zi Comoé	Bocanda	271	234	50	284	86,3%	37	278
	Bongouanou	306	199	98	297	65,0%	107	803
	Daoukro	402	316	47	363	78,6%	86	645
	Dimbokro	156	130	33	163	83,3%	26	195
	M'bahiakro	365	250	70	320	68,5%	115	863
	<b>Total N'zi Comoé</b>	<b>1 500</b>	<b>1 129</b>	<b>298</b>	<b>1 427</b>	<b>75,3%</b>	<b>371</b>	<b>2 783</b>
Marahoué	Bouaflé	586	478	37	515	81,6%	108	810
	Sinfra	419	331	41	372	79,0%	88	660
	Zuénoula	335	283	16	299	84,5%	52	390
	<b>Total Marahoué</b>	<b>1 340</b>	<b>1 092</b>	<b>94</b>	<b>1 186</b>	<b>81,5%</b>	<b>248</b>	<b>1 860</b>

N.B. : Le coût estimatif est exprimé en millions de F CFA

Source : Direction de l'Hydraulique Humaine

Bilan de l'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) suite		Situation au 30 avril 2007						
		Besoins recensés	Points d'eau existant			Taux de Couverture	Forage à faire	Coût estimatif
Région	Département		Exploités	Abandonnés	Total			
Sud Comoé	Aboisso	112	99	62	161	88,4%	13	98
	Adiaké	102	91	30	121	89,2%	11	83
	Grand-Bassam	33	30	20	50	90,9%	3	23
	<b>Total Sud Comoé</b>	<b>247</b>	<b>220</b>	<b>112</b>	<b>332</b>	<b>89,1%</b>	<b>27</b>	<b>203</b>
Worodougou	Mankono	645	304	123	427	47,1%	341	2 558
	Séguéla	338	202	154	356	59,8%	136	1 020
	<b>Total Worodougou</b>	<b>983</b>	<b>506</b>	<b>277</b>	<b>783</b>	<b>51,5%</b>	<b>477</b>	<b>3 578</b>
Sud Bandama	Divo	910	483	87	570	53,1%	427	3 203
	Lakota	347	157	158	315	45,2%	190	1 425
	<b>Total Sud Bandama</b>	<b>1 257</b>	<b>640</b>	<b>245</b>	<b>885</b>	<b>50,9%</b>	<b>617</b>	<b>4 628</b>
Agneby	Adzopé	96	81	100	181	84,4%	15	113
	Agboville	221	192	74	266	86,9%	29	218
	<b>Total Agneby</b>	<b>317</b>	<b>273</b>	<b>174</b>	<b>447</b>	<b>86,1%</b>	<b>44</b>	<b>330</b>
Fromager	Gagnoa	685	358	223	581	52,3%	327	953
	Oumé	458	254	128	382	55,5%	204	780
	<b>Total Fromager</b>	<b>1 143</b>	<b>612</b>	<b>351</b>	<b>963</b>	<b>53,5%</b>	<b>531</b>	<b>1 733</b>
Moyen Cavally	Duekoué	323	118	26	144	36,5%	205	1 538
	Guiglo	325	195	27	222	60,0%	130	975
	Toulepleu	98	92	1	93	93,9%	6	45
	<b>Total Moyen Cavally</b>	<b>746</b>	<b>405</b>	<b>54</b>	<b>459</b>	<b>54,3%</b>	<b>341</b>	<b>2 558</b>
Bafing	Touba	421	295	87	382	70,1%	126	945
	<b>Total Bafing</b>	<b>421</b>	<b>295</b>	<b>87</b>	<b>382</b>	<b>70,1%</b>	<b>126</b>	<b>945</b>
<b>Ensemble Côte d'Ivoire</b>		<b>21 691</b>	<b>13 683</b>	<b>5 560</b>	<b>19 243</b>	<b>63,1%</b>	<b>8 008</b>	<b>50 310</b>

N.B. : Le coût estimatif est exprimé en millions de F CFA  
Source : Direction de l'Hydraulique Humaine

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)